

Environnement opérationnel

Contexte

Au Népal, le processus de paix et de réconciliation a avancé au cours du premier semestre 2008. Une république démocratique fédérale a été déclarée le 28 mai, mettant fin à 250 ans de monarchie. Le nouveau Gouvernement de coalition devra toutefois relever de nombreux défis en matière de lutte contre la pauvreté, l'injustice et l'exclusion sociale.

Les dirigeants maoïstes ont annoncé à maintes reprises leur intention de reprendre les pourparlers bilatéraux avec le Bhoutan au sujet du rapatriement librement consenti des réfugiés. En attendant, quelque 5 500 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers à la mi-octobre, dans le cadre d'un vaste programme lancé en mars 2008.

En mars 2007, à la demande de l'ancien Gouvernement, le HCR a suspendu la détermination du statut de réfugié et la recherche de solutions durables pour les réfugiés urbains présents au Népal. Selon la législation népalaise, les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains sont considérés comme des migrants clandestins. En novembre, la Cour suprême du pays a toutefois invité les autorités à signer la

Convention de 1951 et à adopter une législation nationale relative aux réfugiés. Il reste à espérer que les discussions du HCR avec le nouveau Gouvernement conduiront à des avancées sur ces questions.

Les quelque 20 000 réfugiés tibétains arrivés au Népal avant 1990 ont bénéficié d'une protection adéquate et d'une intégration économique *de facto*. Cependant, de nouveaux efforts devront être déployés pour consolider leur statut juridique. Les nouveaux arrivants tibétains à la recherche d'une protection et d'une solution durable continueront à transiter par le Népal sur le chemin de l'Inde.

Suite à l'adoption de la loi de 2006 sur la citoyenneté, le Népal a distribué des certificats de citoyenneté à quelque 2,6 millions de personnes auparavant apatrides. On estime qu'environ 800 000 individus, en particulier des femmes et des membres des minorités ethniques, n'ont toujours pas accès à ces certificats.

Besoins

Le recensement effectué en 2007 a établi à 107 810 le nombre des personnes vivant dans les camps de réfugiés. En septembre 2008, tous les réfugiés enregistrés âgés de 16 ans et plus avaient reçu des cartes d'identité.

Le lancement de l'opération de réinstallation à grande échelle a ouvert de nouveaux horizons pour les occupants des sept camps de réfugiés implantés dans les districts de Jhapa et de Morang, à l'est du Népal. Les campagnes d'information et les renseignements fournis par les personnes déjà réinstallées aideront les réfugiés à décider en connaissance de cause de leur éventuelle réinstallation.

Les possibilités de génération de revenus et d'accès à des moyens de subsistance étant limitées par les autorités, la plupart des réfugiés installés au Népal demeurent dépendants de l'assistance internationale. Des efforts sont actuellement déployés pour combler les lacunes en matière d'assistance, notamment dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement.

La quantité limitée de terres disponibles provoque le surpeuplement des camps implantés à l'est du Népal. En mars, un incendie a détruit la plupart des cabanes du camp de Goldhap, laissant une dizaine de milliers de personnes sans abri. La reconstruction est désormais achevée, mais d'autres camps sont exposés à des risques similaires. Afin d'accroître l'espace vital offert aux familles, les cabanes des personnes ayant quitté les camps sont actuellement démontées.

Objectifs principaux

- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment par les réinstallations à grande échelle ; veiller à ce qu'ils soient en mesure de se décider librement et en connaissance de cause ; s'assurer que les individus dotés de besoins spécifiques bénéficient d'une protection physique et juridique.
- Promouvoir la délivrance de documents d'identité et l'enregistrement des certificats de mariage, de naissance et de décès, afin de permettre une meilleure protection et de faciliter la recherche de solutions durables.
- Promouvoir l'élaboration d'un régime national de protection conforme aux normes internationales.

- Porter assistance aux Tibétains transitant par le Népal, prévenir le refoulement des nouveaux arrivants et promouvoir l'intégration juridique des réfugiés tibétains de longue date.
- Garantir une alimentation adaptée aux enfants et aux personnes vulnérables, réduire le risque de VIH et de sida et améliorer les abris, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement.
- Assurer la protection internationale des réfugiés et des demandeurs d'asile individuels en attendant la détermination de leur statut et prodiguer une assistance financière aux réfugiés qui en ont besoin dans l'attente de solutions durables.
- Élaborer et promouvoir une stratégie de réduction des cas d'apatridie.

Cibles prioritaires

- La population des camps et les familles sont en mesure de décider librement et en connaissance de cause de la solution durable qu'elles préfèrent.
- Des possibilités de réinstallation collective dans un pays tiers sont offertes à la population des camps.
- Les conditions du rapatriement librement consenti d'un premier groupe de réfugiés bhoutanais sont réunies.
- Tous les réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient d'une protection ; l'assistance dispensée par le HCR est d'une qualité adéquate.

Stratégie et activités

Le HCR nouera de solides relations de travail avec le Gouvernement, l'Assemblée constituante et les autorités locales en vue de trouver des solutions durables au sort de tous les réfugiés présents au Népal. Il tiendra les réfugiés pleinement informés des solutions durables qui s'offrent à

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Bhoutan	100 000	100 000	76 000	76 000
	Tibet	20 150	-	20 150	-
	Pays divers	220	220	220	220
Apparentés réfugiés		2 500	2 500	2 500	2 500
Demandeurs d'asile	Pays divers	50	50	50	50
Déplacés internes		50 000	-	-	-
Apatrides		800 000	-	800 000	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Tibet	100	100	140	140
Total		973 020	102 870	899 060	78 910

eux, afin de les aider à se décider librement et en connaissance de cause.

Le HCR se chargera d'identifier, de vérifier et de recommander les réfugiés pouvant être réinstallés. Environ 10 000 réfugiés devraient être réinstallés dans un pays tiers en 2008 et 24 000 autres en 2009. Parallèlement, l'Organisation coopérera avec les Gouvernements du Népal et du Bhoutan pour promouvoir d'autres solutions durables, notamment le rapatriement au Bhoutan et l'acquisition de la nationalité népalaise par les personnes qui y ont droit en vertu de la législation nationale.

Les services assurés dans les camps s'adapteront à l'évolution du nombre des occupants, en mettant l'accent sur la formation de nouveaux intervenants destinés à remplacer les réfugiés ayant quitté les lieux. Les communautés d'accueil des réfugiés feront l'objet d'un soutien accru.

L'Inde s'étant engagée à offrir des solutions *de facto* à la très grande majorité des nouveaux arrivants tibétains, le HCR assurera la protection et l'assistance de ceux qui transiteront par le Népal. En ce qui concerne les réfugiés tibétains de longue date, l'Organisation coopérera avec le nouveau Gouvernement népalais pour renforcer leur intégration juridique en améliorant l'enregistrement, la délivrance de documents d'identité et l'accès à la citoyenneté.

Le HCR plaidera auprès du nouveau Gouvernement pour l'adoption d'une législation permettant de traiter les questions d'asile et s'attachera à promouvoir l'adhésion du Népal aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Les pourparlers mettront également l'accent sur la reprise de la détermination du statut de réfugié et l'élaboration de solutions durables pour les réfugiés urbains reconnus comme tels.

Le Haut Commissariat s'efforcera de sensibiliser les nouvelles autorités gouvernementales et l'Assemblée constituante aux questions liées à l'apatridie et à la citoyenneté. Il encouragera également les ONG et les responsables locaux à veiller à ce que toutes les personnes ayant droit à la nationalité népalaise reçoivent un certificat de citoyenneté. Afin de réduire les risques et les cas d'apatridie, l'Organisation tentera d'obtenir des amendements à la législation et une amélioration de son application, en plaidant en ce sens et en dispensant une assistance technique auprès du Gouvernement.

Contraintes

Certains ont eu recours à l'intimidation et aux menaces à l'intérieur et à l'extérieur des camps pour dissuader les réfugiés d'accepter d'être réinstallés dans un pays tiers. Une présence policière régulière dans les camps aide



Le feu qui a sévi dans le camp de Goldhap a laissé beaucoup de réfugiés du Bhoutan sans abri.

désormais le HCR et ses partenaires à faire en sorte que tous les réfugiés puissent se décider librement. Néanmoins, des incidents sporadiques continuent d'entraver l'accès aux camps et les activités d'assistance.

Organisation et mise en œuvre

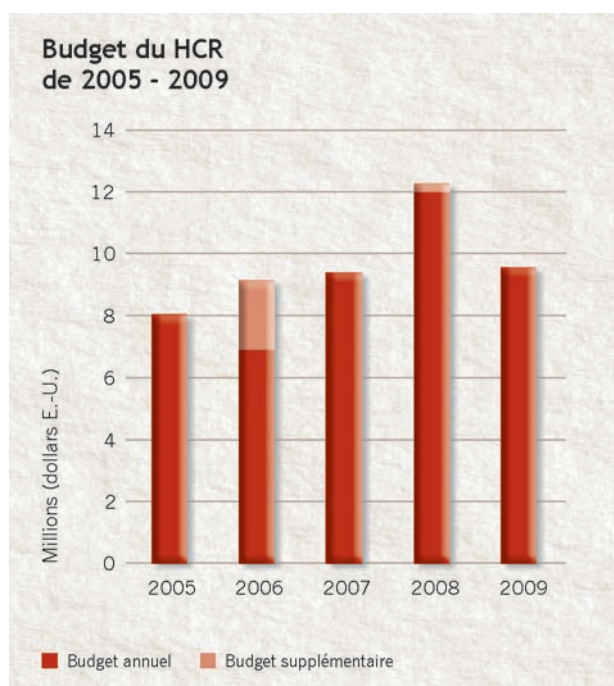
Présence du HCR	
Nombre de bureaux	2
Effectif total ¹	76
Fonctionnaires internationaux	9
Collaborateurs nationaux	40
VNU	14
JEA	5
Autres	8

¹ N'inclut pas le personnel supplémentaire affecté à la réinstallation.

Coordination

Le HCR coopérera avec le Gouvernement et le Groupe restreint de pays de réinstallation sur les questions liées aux réfugiés résidant dans les camps. Au niveau des camps, l'Organisation continuera à coordonner son action avec le

PAM, l'UNICEF, le FNUAP, l'OCHA, l'ONUSIDA, ses partenaires opérationnels et ses partenaires d'exécution. Une étroite coordination sera également assurée avec le HCDH sur les questions de protection relevant du mandat des deux organisations.



Informations financières

Les dépenses du HCR au Népal n'ont cessé d'augmenter depuis 2005. En 2008, le budget initial a été revu à la hausse en cours d'année, afin de pouvoir financer l'amélioration des installations dans les camps, la reconstruction du camp de Goldhap ravagé par les flammes et l'amorce de l'opération de réinstallation dans des pays tiers.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur

ONG : Association du Barreau népalais, *Association of Medical Doctors of Asia* (Népal), CARITAS (Népal), *Fatima Foundation*, Fédération luthérienne mondiale, *Federation of Women Entrepreneurs - Associations of Nepal*, *General Welfare Pratisthan*, *Knight Chess Club*, *Maiti Nepal*, *Nepal Chepang Association*, ProPublic, *Transcultural Psychosocial Organisation* (Népal)

Autres : Université de Tribhuvan - faculté de droit

Partenaires opérationnels

ONG : Comité international de secours, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil norvégien pour les réfugiés

Autres : Équipe des Nations Unies dans le pays

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 323 081	0	2 323 081	2 477 851
Abris et autres infrastructures	96 177	0	96 177	99 648
Appui opérationnel	230 476	9 500	239 976	469 421
Assainissement	21 277	34 500	55 777	16 668
Assistance juridique	646 099	0	646 099	879 652
Besoins domestiques	1 548 128	0	1 548 128	1 515 090
Eau	81 135	80 500	161 635	86 573
Éducation	598 298	0	598 298	737 113
Santé	1 018 594	128 500	1 147 094	999 111
Services communautaires	200 241	0	200 241	177 798
Transport et logistique	146 809	0	146 809	194 149
Vivres	212 766	0	212 766	42 072
Total des opérations	7 123 081	253 000	7 376 081	7 695 146
Appui au programme	1 693 171	0	1 693 171	1 868 954
Total	8 816 251	253 000	9 069 251	9 564 100

¹ Inclut les programmes supplémentaires pour le contrôle et la prévention de l'anémie (138 000 dollars E.-U.) ainsi que les activités liées à l'eau et à l'assainissement (115 000 dollars E.-U.).

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.